

CAPN Titularisation des Contrôleur-se-r-s stagiaires 2014

Déclaration liminaire

La journée du 26 juin était le point d'orgue d'une semaine de mobilisations interprofessionnelles à l'appel de la CGT. Elle a été marquée par 117 manifestations et rassemblements. Depuis lundi, des arrêts de travail ont eu lieu dans des entreprises de la métallurgie, des papeteries, des commerces, les grands magasins de Paris, dans le secteur de l'énergie, les services, les transports, les infrastructures routières, les ports. Sous des formes diverses et souvent dans l'unité syndicale, les salarié-e-s marquent leur volonté d'imposer d'autres solutions à la crise. Elles-Ils rejettent les politiques d'austérité à l'œuvre dans notre pays. Ces mobilisations augurent d'un été revendicatif et pèseront sur la conférence sociale des 7 et 8 juillet.

Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement n'a cessé d'orienter ses choix et décisions vers un affaiblissement de ce qui scelle la cohésion sociale et la solidarité de notre pays.

De la Sécurité Sociale aux Services Publics, il attaque de front tout ce qui relève de l'intérêt général et de la réponse aux besoins des populations qui l'ont élu.

Il est beaucoup plus généreux quand il s'agit de servir les intérêts particuliers des privilégié-e-s.

La casse d'une entreprise de Service Public comme la SNCF participe de cette politique régressive.

La CGT soutient le mouvement des cheminots dans leur lutte pour le maintien des services publics de proximité et leurs revendications salariales.

La Fonction Publique et les services Publics sont des acteurs économiques et constituent une richesse pour un pays.

A ce titre, il est urgent et impératif d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique et avec les politiques d'austérité, le gel du point d'indice et la perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble des salarié-e-s.

Pour la CGT, il est impératif de relancer la demande pour pouvoir relancer l'économie. Les chiffres de la croissance pour le 1^{er} trimestre 2014 en apportent une fois de plus la démonstration.

Cela passe nécessairement par une augmentation significative des revenus, le « dégel » du point d'indice dans la Fonction publique et l'augmentation du SMIC à 1 700 euros.

Cette politique d'austérité se répercute au quotidien sur nos services, qui connaissent la désorganisation dues à l'empilement des restructurations incessantes. Les réalités de nos services, ce sont aussi la dégradation des conditions de travail, avec notamment bien souvent des travaux immobiliers en sites occupés qui perdurent, la réduction des espaces de travail et des conditions d'accueil et de réception du public qui se détériorent. Point d'orgue de la situation désastreuse de nos services : les sous-effectifs qui deviennent partout structurels à tel point qu'ils impactent de manière durable les mouvements de mutations B et C.

C'est ainsi que la CAP de mutation des cadres B de cette année s'est inscrite dans la « digne » suite des mouvements précédents. En effet à la clôture de la 1^{ère} phase de discussion, plus de 1700 postes B sont déclarés vacants. C'est un triste record historique auquel s'ajoute les plus de 2350 vacances d'emplois de catégorie C.

Le Ministère des Finances est sinistré !

Montreuil, le 11 juillet 2014

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

• dgfp@cgt.fr

• www.financespubliques.cgt.fr

• Tél. : 01.55.82.80.80

Face à l'urgence, la CGT réitère ses exigences :

- ✓ **L'appel immédiat de toutes les listes complémentaires des concours.**
- ✓ **Arrêt des suppressions d'emplois, comblement des postes vacants et élargissement des recrutements par concours à hauteur des besoins, pour permettre de pourvoir tous les postes implantés**
- ✓ **Arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires**
- ✓ **Revalorisation du point d'indice**

Pour appuyer ces revendications et la nécessité d'un mouvement de mutation B le plus large possible, les élu-e-s CGT, FO et CFDT vous remettent aujourd'hui les pétitions intersyndicales signées par plusieurs milliers d'agent-e-s du réseau.

C'est dans ce contexte que se profile la CAP d'aujourd'hui avec à l'ordre du jour, la titularisation des contrôleur-se-r-s de la scolarité 2013/2014 qui intègrent nos services.

Lors des dernières RTA (réunion technique d'approfondissement) la CGT Finances Publiques a dénoncé à maintes reprises la qualité, médiocre, du dialogue social sur les différentes thématiques de l'ENFiP. Le manque total de marge de manœuvre et la non prise en compte quasi systématique des observations et revendications des organisations syndicales rendent la CGT Finances Publiques très pessimiste quant à l'amélioration de cette scolarité fusionnée mise en place dans la précipitation.

Malgré quelques ajustements obtenus par des rapports de force, la décision inadmissible, unilatérale et discriminante de la Direction Générale d'imposer le stage probatoire pour les contractuel-le-s handicapé-e-s de catégorie B est maintenue malgré l'unanimité des organisations syndicales de voir retirer cette mesure.

Il s'agit bien d'une réelle discrimination car elle ne s'applique qu'à la catégorie B et uniquement aux contractuel-le-s !

La CGT rappelle son opposition au recrutement par la voie contractuelle qui porte atteinte de fait à l'égalité de traitement entre les contrôleur-se-r-s stagiaires et les contrôleur-se-r-s contractuels.

Les contractuel-le-s handicapé-e-s, subissent, de plus, la discrimination au niveau du recrutement car l'administration choisit la personne recrutée au profil et en fonction du poste de travail plutôt que d'adapter le poste de travail à la personne handicapée, mais aussi au niveau des droits durant le contrat.

La CGT finances Publiques revendique un concours et une formation professionnelle adaptés aux situations individuelles des collègues concerné-e-s.

D'autant que cette CAPN prouve encore une fois l'inadaptation de cette scolarité pour les personnels en situation de handicap puisque les 5 contrôleur-se-r-s de cette promotion n'ayant pas atteint la note de 10/20 sont tous des contractuel-le-s handicapé-e-s !

Ces personnels, déjà fragilisés, vont subir une discrimination supplémentaire puisqu'ils n'auront connaissance du sort que leur réserve la DGFIP que le 23 septembre prochain ! Ce qui ne leur laissera qu'une semaine pour se préparer soit à reprendre une scolarité, soit intégrer un service ou subir un non renouvellement de contrat dès le 1^{er} octobre 2014.

Sur la formation initiale, la CGT revendique une formation professionnelle de qualité afin de permettre à tou-te-s les contrôleur-se-r-s d'être prêt-e-s à exercer leurs fonctions et les différentes missions de service publiques.

Cela passe par un allongement et un autre contenu de la scolarité. Le ressenti des stagiaires pendant cette formation démontre que cette nouvelle scolarité unique n'est pas adaptée.

Les conditions d'enseignement n'ont pas été à la hauteur de nos revendications. En effet, la densité du programme incluant maintenant les 2 filières et le rythme très dense ne libérant que 2 demi journées par semaine, ne permettent pas aux stagiaires de trouver du temps pour travailler sereinement et s'investir pleinement dans leur formation.

La CGT dénonce une pression trop importante mise sur les stagiaires.

Le rythme effréné des contrôles de connaissances ainsi que leur positionnement mal calibré dans le calendrier ont donné le sentiment aux stagiaires de vivre un deuxième concours. Concernant l'épreuve « joker » la CGT rappelle sa revendication de laisser le choix aux stagiaires entre un écrit ou un oral.

Suite à l'affectation, souvent d'office, en dominante (métiers FF ou GP), les stagiaires ont du à la fois préparer un oral collectif et effectuer leur demande de 1^{ère} affectation. Ce double impératif leur fait vivre simultanément un stress conséquent tant sur le plan professionnel que personnel.

Concernant les cours de soutien, si des efforts ont été faits en matière d'accompagnement, cela relève encore trop souvent de la bonne volonté du corps enseignant. Ils ne sont toujours pas adaptés aux stagiaires qui ont « décroché » du contenu de la formation.

Pour la CGT Finances Publiques ce sujet mérite une large concertation.

La CGT rappelle son opposition totale à la NAP (note administrative de participation). Cette notation très subjective et arbitraire est recalculée par l'administration qui décide de ce fait si la-le stagiaire doit passer l'épreuve joker ou si sa scolarité est validée avec cette note. Elle joue un rôle trop important dans la titularisation des stagiaires alors qu'elle est complètement opaque et non susceptible d'appel, et doit donc être supprimée !

Cette scolarité reste trop théorique. Le stage pratique fait partie de la scolarité, mais comment des services sinistrés peuvent-ils prendre le temps de former des stagiaires en pleine période de saisie ?

La situation de plus en plus tendue de l'emploi dans des services déjà débordés en font des « bouche-trous », sans réel suivi de leur programme de stage. De plus, les conditions d'accueil sont parfois déplorables : postes informatiques non disponibles, collègues peu au fait de leur venue, refus de l'accès au pointage...

En filière fiscale, la formation est trop axée sur le contrôle alors que la réalité du terrain démontre que seul un faible pourcentage des collègues feront réellement du contrôle dans des services dédiés à cette mission.

Toutes filières confondues, les stagiaires regrettent fortement le manque de pratique sur les applications informatiques.

Par ailleurs, le début de scolarité au 1^{er} octobre, est une aberration à tout point de vue. Elle entraîne des difficultés pour les agent-e-s en matière de logement et de scolarisation des enfants. D'après les statuts, ces futurs contrôleuse-r-s ne seront donc titularisé-e-s qu'en octobre de l'année suivante. La CGT dénonce le caractère discriminatoire de cette décision qui lèse encore une fois les agent-e-s passant un concours et suivant une formation à l'ENFiP.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT renouvelle sa demande d'un début de scolarité des contrôleuse-r-s le 1^{er} septembre avec une mixité de toutes les catégories dans les différents établissements.

Concernant l'accompagnement social des stagiaires, même si des efforts ont été faits par l'administration concernant l'alignement des offres sur celles de Clermont (à ce sujet, la CGT dénonce à nouveau avec virulence la suppression du WiFi dans les chambres de la résidence des Gourlettes, et plus généralement la dégradation de l'offre proposée par l'ARENFiP), force est de constater que le résultat n'est pas à la hauteur des attentes des agent-e-s et des revendications des organisations syndicales, disparités entre les tarifs, les temps de transport, l'offre de restauration, etc.

Nous regrettons aussi fortement la décision de l'ENFiP de ne pas donner accès aux sites franciliens de l'ENFiP à celles et ceux qui ne peuvent se loger en Île de France.

Dans ce contexte, la CGT ne désespère pas d'être entendue par la DG, malgré la misérable qualité du dialogue social, et réitère ses revendications :

- ✓ **la suppression de la circulaire prévoyant un stage probatoire pour les contractuel-le-s handicapé-e-s B ;**
- ✓ **le début de la scolarité des B au 1^{er} septembre et la mixité des publics dans les établissements ;**
- ✓ **la mise en place d'un réel dialogue social avec une réelle instance (vote – convocation des suppléant-e-s et expert-e-s etc., modification du règlement intérieur) ;**
- ✓ **la libération de 3 demi journées par semaine dont le lundi matin et le vendredi après midi ;**
- ✓ **une formation plus longue, moins dense et mieux adaptée une concertation sur le contenu et un remaniement de la scolarité ;**
- ✓ **des indemnités de scolarités harmonisées par le haut quelque soit le département d'origine, d'affectation ou de l'établissement de formation ;**
- ✓ **de véritables moyens pour les organisations syndicales afin d'assurer leurs missions. A l'ENFiP de Lyon les conditions pour assurer celles-ci ne sont pas réunies (absence de local syndical par O.S...) ;**
- ✓ **l'obtention de moyens pour les élu-e-s de l'association du logement des stagiaires (ALS) ;**
- ✓ **la tenue de la structure d'écoute avant le stage pratique.**

Depuis plusieurs années, nous dénonçons les conditions de fonctionnement des CAPN de titularisation. A partir d'un rapport très lapidaire, instruit exclusivement à charge contre l'agent-e, nous devons nous prononcer sur des propositions très lourdes de conséquence quand il s'agit de reversement voire de licenciement.

Si, juridiquement, ces CAPN ne sont pas des conseils de discipline, les effets en sont les mêmes. Pour autant, les agent-e-s ne bénéficient pas de toutes les garanties nécessaires à leur défense.

Par exemple, il n'y a pas de procédure contradictoire écrite, les documents remis en consultation sont plus que succincts et nous obligent à un travail de recherche important. Nous estimons, surtout quand il est question de licenciement, que l'administration doit motiver sa position.

Enfin nous revendiquons depuis de trop nombreuses années une réflexion globale sur les modalités de fonctionnement des CAPN de titularisation pour tous les grades.